

CHARTRE DES DROITS DU DONATEUR

La **PHILANTHROPIE** se manifeste par l'accomplissement d'actes désintéressés pour le bien d'autrui. Elle inspire une tradition de don et de partage qui est essentielle à la qualité de la vie. Afin d'assurer que la philanthropie se mérite et conserve le respect et la confiance du public et que les donateurs actuels et futurs puissent avoir une confiance totale dans les organisations sans but lucratif et les causes qu'on leur demande de soutenir, nous déclarons que tout donateur a les droits suivants :

I.

Être informé de la mission de l'organisation, de la façon dont elle entend utiliser les dons qui lui sont faits et de sa capacité de les utiliser effectivement pour les raisons pour lesquelles ils sont sollicités.

II.

Être informé de l'identité des membres du conseil de direction de l'organisation et attendre de ce dernier qu'il fasse preuve de jugement et de prudence dans l'exercice de ses responsabilités.

III.

Avoir accès aux derniers états financiers de l'organisation.

IV.

Recevoir l'assurance que ses dons seront utilisés dans le but dans lequel ils sont faits.

V.

Recevoir les remerciements et la reconnaissance appropriés.

VI.

Recevoir l'assurance que l'information concernant ses dons sera traitée avec le respect et la confidentialité prévus par la loi.

VII.

S'attendre à ce que toutes les relations avec les personnes représentant les organisations auxquelles il s'intéresse, soient professionnelles.

VIII.

Savoir si ceux qui le sollicitent sont des bénévoles, des employés de l'organisation ou des sollicitateurs sous contrat.

IX.

Avoir la possibilité de faire retirer son nom des listes d'envoi qu'une organisation peut vouloir communiquer à d'autres.

X.

Se sentir libre de poser des questions quand il fait un don et recevoir promptement des réponses véridiques et franches.

CONÇUE PAR

American Association of Fund Raising Counsel (AAFRC)
Association for Healthcare Philanthropy (AHP)
Council for the Advancement and Support of Education (CASE)
Association of Fundraising Professionals (AFP)

ADOPTÉE PAR (Progressivement)

Le secteur privé
National Catholic Development Conference (NCDC)
National Committee on Planned Giving (NCPG)
Council for Resource Development (CRD)
United Way of America

Aidez-nous à diffuser cette chartre aussi largement que possible.